

0908548201

DATE DEPOT :	2009-10-06
NUMERO DE DEPOT :	85482
N° GESTION :	2007B09885
N° SIREN :	497896530
DENOMINATION :	O CHATEAU VII SAS
ADRESSE :	27 rue de Berry 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2009/09/21
TYPE D'ACTE :	DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE DATE D'EXERCICE SOCIAL

0713 9885



DB du 21/9/09

CK (31/07)
→ 31/12

06 du 21/9/09

O CHATEAU VII SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 37.000 euros

Siège social : 27 rue de Berri 75008 PARIS

497 896 530 RCS PARIS

Kenneth GILISON
Président

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le 21 septembre à 17 heures,

La société **O CHATEAU VII S.à.r.l.**, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de 12.500 euros, dont le siège social est situé au Grand-duché du Luxembourg, 33 avenue Monterey L-2163 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 125 862, représentée par Monsieur Diego RICO, *Gérant A*, et par Monsieur Raphaël TSHILUMBA, *Gérant B*, dûment habilités à l'effet des présentes,

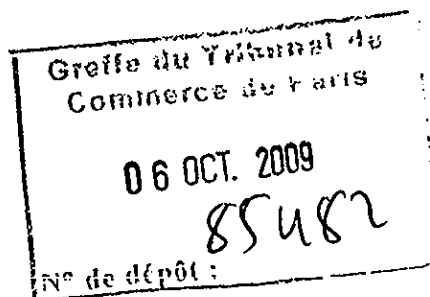
Agissant en qualité d'Associé unique (ci-après dénommé "l'Associé unique"), propriétaire de la totalité des 3.700 actions de 10 euros chacune de la société **O CHATEAU VII SAS**, société par actions simplifiée au capital de 37.000 euros dont le siège social est situé 27 rue de Berri (75008) Paris, identifiée sous le numéro 497 896 530 RCS Paris et représentée par son Président, Monsieur Kenneth GILISON, (ci-après dénommée la "Société"),

APRES AVOIR RAPPELE CE QUI SUIT :

- ERNST & YOUNG AUDIT, commissaire aux comptes de la Société, a été avisé des présentes par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ;
- le Président de la Société a remis à l'Associé Unique les documents suivants :
 - le rapport du Président ;
 - le texte du projet des décisions soumises à l'approbation de l'Associé Unique ;
 - un exemplaire des statuts de la Société.

A PRIS LES PRESENTES DECISIONS, PORTANT SUR LES POINTS SUIVANTS :

- Modification de la date de clôture de l'exercice social et modification corrélative de l'article 25 (Exercice social) des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.



PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de modifier les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social de la Société en les fixant respectivement au 1^{er} janvier et au 31 décembre.

L'Associé unique décide en outre que l'exercice social en cours, ouvert le 1^{er} août 2009, sera clos le 31 décembre 2010 et aura exceptionnellement une durée de (17) dix sept mois.

L'Associé unique décide de modifier corrélativement l'article 25 des statuts de la Société de la manière suivante :

« ARTICLE 25 - EXERCICE SOCIAL » (Ancienne rédaction):

L'exercice commence le 1er août et se termine le 31 juillet de l'année suivante.

« ARTICLE 25 - EXERCICE SOCIAL » (Nouvelle rédaction):

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

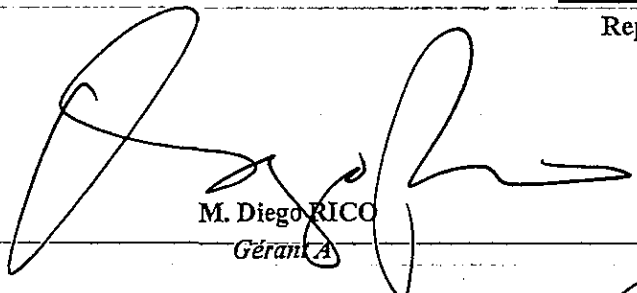
DEUXIEME DECISION

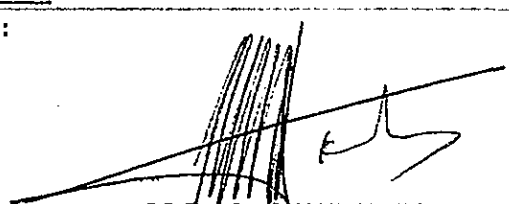
L'Associé unique donne tous pouvoirs au Président ou à toute personne qu'il se substituera pour accomplir toutes formalités de dépôt et publicité prescrites par la loi.

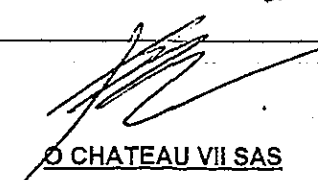
De tout de que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par l'Associé Unique et le Président.

L'ASSOCIE UNIQUE:
O CHATEAU VII S.à.r.l.

Représentée par :


M. Diego RICO
Gérant A


M. Raphaël TSHILUMBA
Gérant B


O CHATEAU VII SAS
M. Kenneth GILISON
Président